

STRUCTURE ET RESPONSABILITÉS MUNICIPALES

La Constitution canadienne place les municipalités entièrement sous l'autorité des provinces. Ce sont donc les lois de l'Assemblée nationale qui créent les villes du Québec et qui en définissent les pouvoirs. Cependant, en 2017, le gouvernement du Québec a adopté une loi pour reconnaître les municipalités comme des « gouvernements de proximité », tout en leur accordant plus

d'autonomie et de pouvoirs. Les municipalités peuvent jouer un rôle clé dans la qualité de la vie quotidienne des gens et ont une grande agentivité face aux enjeux contemporains de la société, tels que les changements climatiques, l'accessibilité au logement abordable, la santé publique et le bien-être des populations marginalisées.

Les compétences municipales

Les municipalités du Québec ont un large éventail de responsabilités énumérées dans la Loi sur les compétences municipales :

- ▼ L'environnement, y compris la collecte des déchets et le développement durable ;
- ▼ L'assainissement, y compris le traitement de l'eau ;
- ▼ Les nuisances, notamment le bruit, les graffitis et la gestion des événements ;
- ▼ La sécurité, y compris les services de police et d'incendie ;
- ▼ Le transport, y compris le réseau routier local et les transports en commun ;
- ▼ La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs, y compris les installations sportives et les bibliothèques ;
- ▼ Le développement économique local, y compris les programmes de soutien aux entreprises locales en démarrage ;

- ▼ Le développement de l'énergie et les systèmes de télécommunications communautaires ; et
- ▼ Un large pouvoir législatif pour adopter des règlements assurant « la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de ses citoyens ».

Ce dernier point confère aux municipalités un grand rôle à jouer dans le bien-être et la vie quotidienne de leur population. Les municipalités ont le pouvoir de légiférer dans quelques domaines limités seulement, mais avec du leadership et de la volonté politique, elles peuvent influencer plusieurs autres sphères – dans des tables de concertation de leur MRC ou de leur région ou différents comités, par exemple. On peut penser à la santé ou à l'éducation, qui sont des compétences provinciales, mais qui sont néanmoins abordées au niveau municipal dans différents contextes.

Pour partir du bon pied : quelques définitions

Conseiller·ère municipal·e : les conseiller·ères municipaux·ales sont des personnes élues qui représentent une zone géographique définie. Ils font valoir les intérêts de leur communauté et peuvent se faire attribuer des commissions, des comités ou des dossiers qu'ils doivent approfondir pour éclairer le conseil municipal sur certains sujets.

Maire·sse : La personne qui est élue maire·sse représente l'ensemble de la population d'une municipalité. Il préside les séances du conseil, détient les pouvoirs exécutifs et supervise le fonctionnement et les dépenses de la municipalité. Il bénéficie d'une marge de manœuvre considérable dans les opérations quotidiennes de la municipalité, et ce, indépendamment du conseil municipal.

Conseil municipal : le conseil municipal est composé du maire ou de la mairesse et des conseiller·ères municipaux·ales. Il adopte les règlements municipaux et prend les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité. Les réunions du conseil sont ouvertes au public et la population peut y poser des questions ou encore y déposer des pétitions.

Comité exécutif : le conseil municipal peut constituer un comité exécutif, équivalent à un cabinet de ministres, lequel est généralement présidé par le maire ou la mairesse. En plus d'octroyer des contrats et d'accorder des subventions, le comité exécutif prépare et soumet au conseil municipal les projets de règlements, le budget annuel, ainsi que plusieurs rapports.

Commissions : le conseil municipal peut nommer des commissions permanentes ou spéciales. Les commissions permettent d'éclairer la prise de décision du conseil municipal en étudiant des dossiers et en faisant des consultations publiques.

Partis politiques et équipes : les élu·es d'une municipalité peuvent former une équipe ou un parti politique qui leur permet de défendre une plateforme électorale commune. Contrairement aux équipes, les partis politiques sont uniquement éli-

gibles dans les municipalités de plus de 5 000 habitant·es.

Fonction publique municipale : elle est constituée de cadres et d'employé·es nommé·es par le conseil municipal. Les principaux fonctionnaires municipaux sont, dans une petite municipalité, le ou la secrétaire-trésorier·ère et l'inspecteur·ice municipal·e. Dans une grande municipalité, ce sont le ou la directeur·ice général·e, le ou la greffier·ère et le ou la trésorier·ère.

Directeur·ice général·e : la direction générale est placée sous l'autorité du conseil municipal et est responsable de l'administration de la municipalité. Elle gère les ressources humaines, matérielles et financières et représente le lien principal entre le conseil municipal, les commissions et les autres fonctionnaires municipaux.

Arrondissement : certaines municipalités sont divisées en arrondissements. Chaque arrondissement comporte un conseil d'arrondissement dont le rôle consiste notamment à administrer certains services locaux, à adopter des règlements et à faire des recommandations pour l'arrondissement au conseil municipal.

Agglomération : une agglomération comprend un certain nombre de municipalités qui sont regroupées autour d'une municipalité centrale. La municipalité centrale exerce certaines compétences d'intérêt commun sur l'ensemble du territoire et a, outre son conseil municipal, un conseil d'agglomération formé de représentant·es de toutes les municipalités.

Municipalité régionale de comté (MRC) : une MRC regroupe toutes les municipalités situées sur son territoire. Son rôle est de faciliter la mise en commun et la gestion des décisions régionales. Chaque MRC est dirigée par un conseil formé par les maires et mairesses des municipalités qui la composent. Le conseil est dirigé par un·e préfet·ète élu·e par ses membres.

LE PERSONNEL POLITIQUE DES GRANDES MUNICIPALITÉS

Les chef-fes de cabinet jouent un rôle déterminant auprès des maire-sse. Iels font le pont entre les élu-es et les fonctionnaires. Leur rôle varie d'une municipalité à l'autre, bien qu'il y ait plusieurs points en commun. Iels servent de rempart, de conseiller-ère, de filtre. Iels écrivent des discours et trouvent des compromis. Bref, iels sont le bras droit des maire-sse.

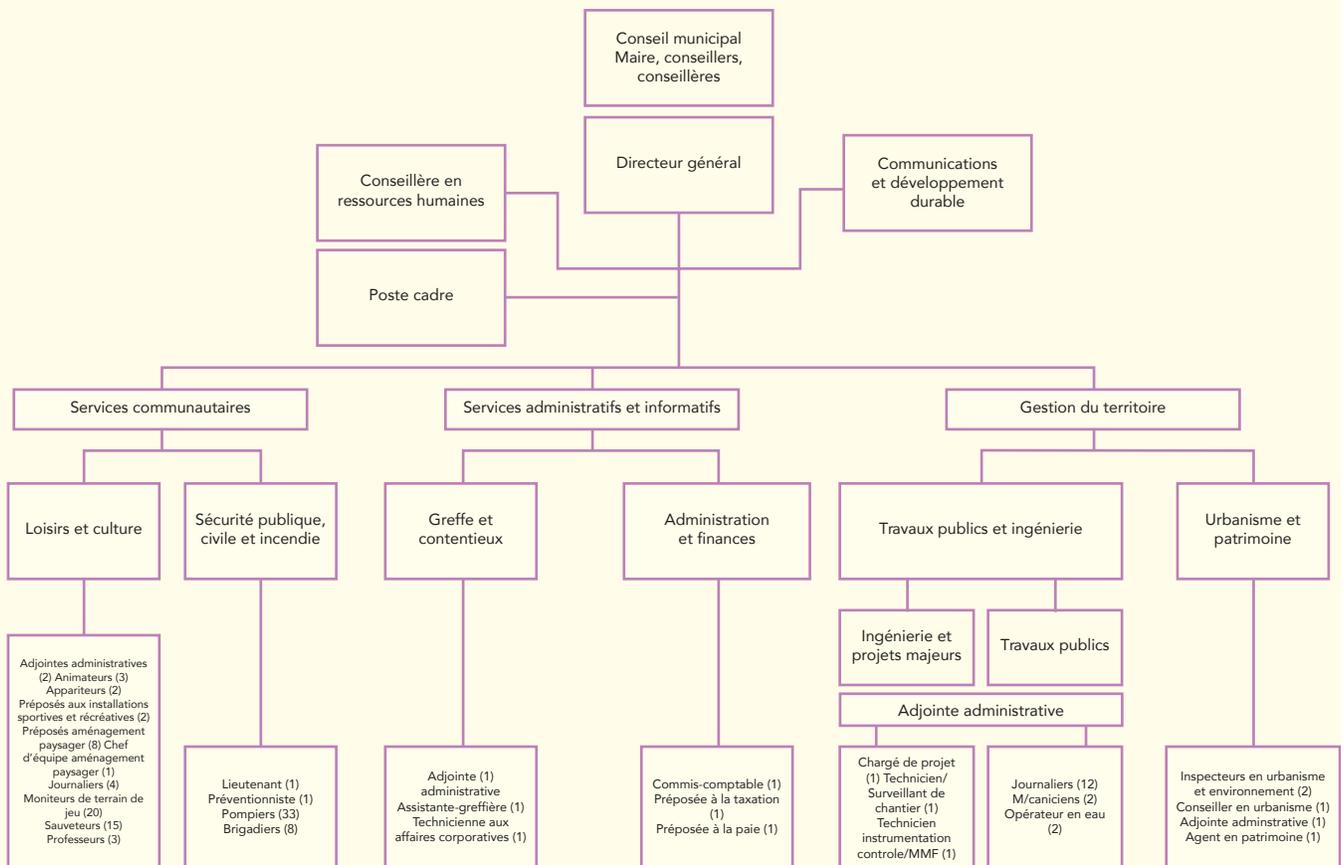
Les attaché-es politiques ont des tâches variées: rédiger des lettres ou des accusés de réception, traiter les demandes de subventions

des organismes locaux, répondre aux demandes des citoyens, visiter des commerces ou des organismes communautaires en compagnie de l'élu-e, etc. Iels sont des personnes à tout faire, pour ainsi dire!



Un exemple d'organigramme municipal

Baie Saint-Paul, Capitale-Nationale, 2023
Population: environ 7500



LES LOIS CLÉS DU QUÉBEC QUI TOUCHENT LES MUNICIPALITÉS

Vous pouvez en apprendre plus sur l'encadrement légal en recherchant les lois suivantes sur Légis Québec. Pas besoin de lire mot pour mot! Même une lecture des tables de contenu ou une lecture en diagonale vous donnera une idée de la portée des pouvoirs municipaux

- ▼ Code municipal du Québec
- ▼ Loi sur les cités et villes
- ▼ Loi sur les compétences municipales
- ▼ Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- ▼ Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
- ▼ Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations
- ▼ Chartes des villes de Gatineau, Lévis, Longueuil, Montréal et Québec



Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni



PARTAGE DE POUVOIR ET DYNAMIQUES INTERNES DES MUNICIPALITÉS

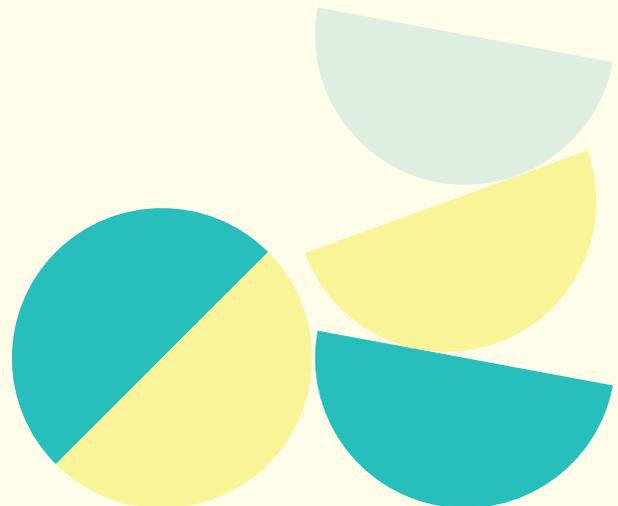
Qu'ils soient politicien·nes ou fonctionnaires, les titulaires de fonctions municipales sont généralement plus faciles à contacter que les députés fédéraux et provinciaux. Cela est dû en partie à la taille réduite de leurs circonscriptions: le Québec compte des milliers de conseiller·ères et de maire·sses, dont la plupart servent des communautés de quelques centaines ou milliers de personnes. Comparez cela à seulement 125 député·es de l'Assemblée nationale ou 78 député·es du Parlement fédéral pour une population de plus de 8 millions.

Cela ne signifie pas que les titulaires de fonctions municipales sont moins occupé·es que leurs homologues du provincial et du fédéral. Généralement, les attentes envers les élu·es varient en fonction de la taille et des ressources de la municipalité. Par exemple, dans des petites municipalités, beaucoup d'élu·es occupent leurs fonctions politiques à temps partiel, parallèlement à leur emploi à temps plein. Les municipalités ont beaucoup de pain sur la planche et, souvent, peu de ressources pour tout faire.

ÉLU·ES ET FONCTIONNAIRES

Les conseiller·ères et les maire·sses sont des personnes élues au suffrage universel. Le conseil municipal est le représentant de la municipalité. Mais individuellement, les conseiller·ères ont un pouvoir limité. Iels ne prennent des décisions que collectivement, lors des séances du conseil.

Les fonctionnaires se chargent d'appliquer les décisions prises par le conseil et agissent comme intermédiaires entre le conseil et la population. Ce sont souvent ces personnes que les organismes rencontrent en premier.



Responsabilités exécutives, législatives et politiques : quelle est la différence ?

Dans le système de gouvernement canadien, le pouvoir exécutif de diriger la fonction publique au niveau fédéral ou provincial est détenu par le gouvernement, qui est composé du premier ou de la première ministre et d'un cabinet de ministres. Les membres du gouvernement, ainsi que les autres député·es des partis d'opposition, siègent à l'assemblée législative, qui a le pouvoir de rédiger et d'adopter des lois.

Dans les municipalités québécoises, le pouvoir **exécutif** revient au maire ou à la mairesse et, dans les grandes villes, au comité exécutif. Généralement, c'est aussi à ces postes que reviennent les responsabilités **politiques**, telles que la représentation des intérêts de la population et la participation à des événements. Le

pouvoir **législatif**, quant à lui, revient au conseil municipal. Ce dernier adopte les règlements municipaux, lesquels ont force de loi sur le territoire de la municipalité.

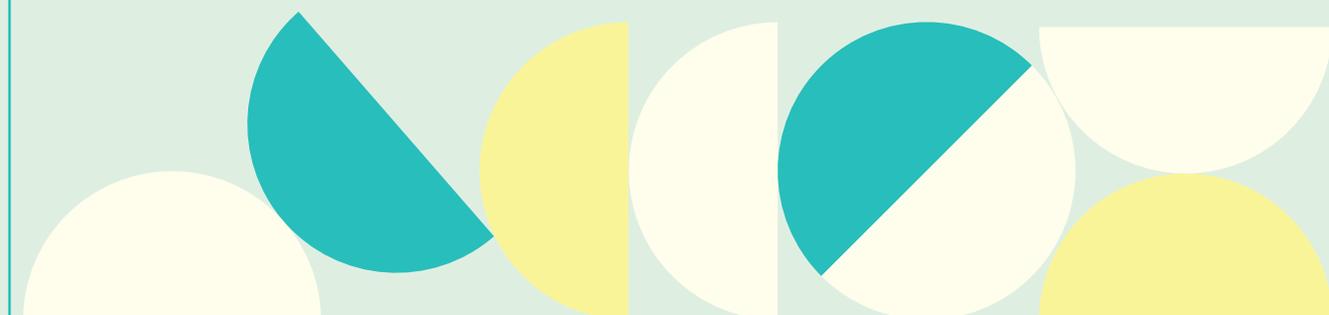
Peu d'élu·es sont spécialisé·es dans une question ou un domaine politique précis : la plupart doivent être des généralistes. L'avantage, c'est que vous pouvez leur parler avec autorité de votre domaine d'expertise. L'inconvénient, c'est que vous devez souvent raccourcir et simplifier votre discours pour éviter de les submerger d'informations. Notez bien que, contrairement aux élu·es, les fonctionnaires sont généralement beaucoup plus spécialisé·es et que leur agentivité est circonscrite à leur département.

MILITANTISME 101

N'oubliez pas que de s'impliquer de façon bien ciblée auprès des candidat·es (et des partis politiques, s'il y a lieu) juste avant les élections peut vous permettre de guider directement les promesses de campagne d'un parti ou d'un·e candidat·e.

Pendant un mandat, vous pouvez également fouiller pour ressortir les promesses de campagne des différents partis et vous en servir comme moyen de pression sur les différent·es acteur·ices.

Depuis 2005, les élections municipales au Québec se tiennent à date fixe. Elles ont lieu le premier dimanche de novembre tous les quatre ans. Toutefois, à l'instar des élections fédérales et provinciales, il arrive que des circonstances exceptionnelles fassent déclencher des élections partielles municipales.



Mise en garde: Tension à l'hôtel de ville !

Gardez à l'esprit qu'il peut parfois y avoir des tensions entre les différent·es acteur·ices—entre des élu·es et des fonctionnaires, ou entre les élu·es elleux-mêmes. Ces tensions restent latentes la plupart du temps et n'affectent pas le climat de collaboration. Elles deviennent plus palpables dans certains contextes, par exemple dans les mois qui précèdent ou qui suivent les

élections, surtout lorsque la direction générale va collaborer avec par une nouvelle équipe politique. Dans vos démarches, tâchez d'être sensible à ces dynamiques. Il est toujours de bon ton de rester neutre et de veiller à conserver de bonnes relations avec toutes les parties, du moins lorsque vous vous entendez sur la base (respect des droits, égalité, inclusion, etc.).

Bâtir des liens des deux côtés :

Pour mener à terme vos projets, il est dans l'intérêt de votre organisme de vous trouver des allié·es du côté administratif ET politique :

- ▼ Du côté administratif, entrez en contact avec le service de votre municipalité qui s'occupe de la vie communautaire. Attention : la dénomination des services municipaux peut varier d'une municipalité à l'autre ! Cherchez la structure organisationnelle de votre municipalité sur son site internet. Souvent vous y trouverez un répertoire des services avec le nom des personnes clés à contacter ainsi que leurs coordonnées.
- ▼ Du côté politique, entrez en contact avec le ou la conseiller·ère responsable des dossiers communautaires. Regardez la composition du conseil municipal (et du comité exécutif, s'il y en a un) sur le site internet de votre municipalité. Souvent on y indique les dossiers sur lesquels les conseiller·ères travaillent, en plus de leurs coordonnées.

Dans les deux cas, présentez-vous et votre organisme. Parlez des services que vous offrez et des possibilités de collaboration avec votre municipalité. Demandez à rencontrer des gens, participez à la vie locale et faites-vous connaître ! Vous trouverez, quelque part dans l'appareil municipal, quelqu'un qui sera prêt·e à vous tendre la main ! Les fiches 3, 4 et 5 présenteront plusieurs stratégies pour atteindre vos objectifs.



LA FONCTION PUBLIQUE MUNICIPALE ET LES OBNL

Certaines municipalités se dotent d'une politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif afin d'officialiser les relations avec les organismes qui œuvrent sur leur territoire. L'existence ou non de ce type de politique peut avoir une incidence importante sur votre organisme. En effet, si votre organisme n'est pas reconnu par votre municipalité, il se peut que vous n'ayez pas accès à du financement. Pour savoir si votre municipalité a une politique de reconnaissance des OBNL, une petite recherche sur leur site suffit. Dans la politique vous trouverez, entre autres, les exigences concernant les critères d'éligibilité à la reconnaissance, la procédure à suivre pour l'obtenir et les modalités de soutien offert par votre municipalité. Gardez à l'esprit que les demandes de reconnaissance sont traitées par des fonctionnaires. Ici, avoir de bonnes relations avec la fonction publique municipale peut vous faciliter la vie !



Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni



INTERVENIR AU CONSEIL MUNICIPAL

Votre conseil municipal se réunit généralement une fois par mois pour approuver les politiques, les contrats et les projets de la municipalité, et il est possible d'y assister et d'y poser une question ou d'y faire une intervention. C'est une bonne occasion pour vous, d'apporter vos enjeux sur la place publique. Le procès-verbal de la dernière séance ainsi que l'ordre du jour sont généralement disponibles en ligne, sur le

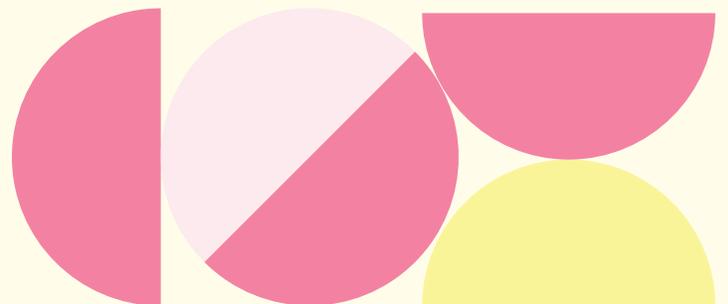
site de votre municipalité. Il y a parfois des réunions spéciales pour adopter des budgets ou faire face à des urgences, mais généralement, le calendrier du conseil est assez prévisible. Les réunions commencent habituellement par les commentaires des élu·es et une période de questions du public avant l'approbation des points à l'ordre du jour.

Le déroulement

Ce qu'il faut savoir, c'est que 95 % du temps, le conseil est une chambre d'enregistrement unanime et non controversée ! Voici pourquoi :

- ▼ La plupart des dossiers arrivent à l'ordre du jour après des mois de préparation par des fonctionnaires avec la confiance et l'approbation tacite des élu·es ;
- ▼ Beaucoup des dossiers traitent de questions de « coin de rue », comme la réparation des routes et l'entretien des parcs, qui sont apolitiques ;
- ▼ Les décisions qui traitent de questions potentiellement plus sensibles découlent souvent de politiques adoptées spécifiquement pour apporter une certaine objectivité et cohérence à ce qui serait autrement un processus discrétionnaire et arbitraire.

Il nous reste donc les 5 % des dossiers qui suscitent le plus de débats : les budgets (parce qu'ils établissent les priorités pour le reste de l'année), les grands projets (parce que tout ce qui coûte cher fait l'objet d'un examen plus approfondi) et les motions politiques (vous trouverez plus de détails sur les motions dans la fiche 5).



MILITANTISME 101

La plupart des citoyen·nes ne s'impliquent dans le processus politique municipal que dans la séance même du conseil où les membres vont voter l'approbation d'une politique, d'un règlement ou d'un projet. La plupart du temps, cette implication des citoyen·nes prend la forme d'une opposition, qui s'avère souvent inefficace vu l'état d'avancement du processus. Pour avoir plus de chances d'influencer les décisions du conseil, il vaut mieux s'impliquer le plus tôt possible dans le processus plutôt que d'arriver comme un

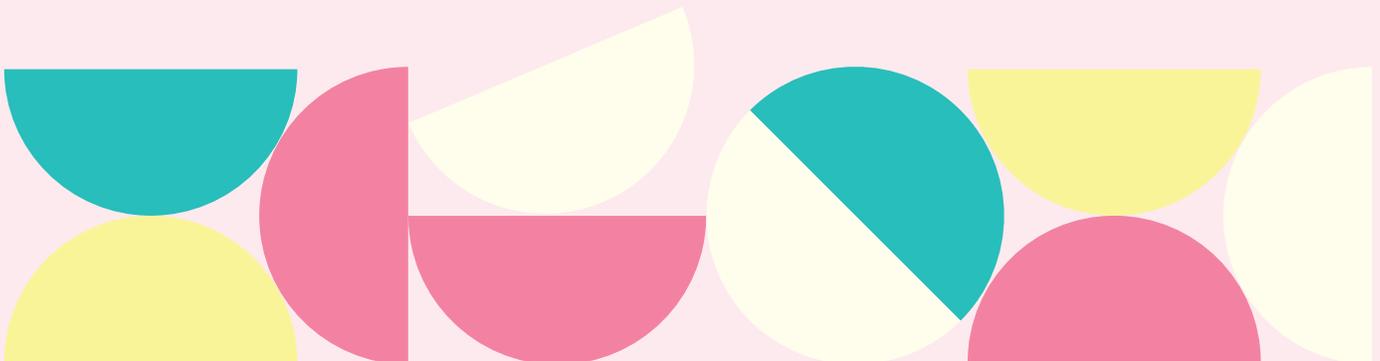
cheveu sur la soupe pendant la séance du conseil qui prévoit adopter un projet qui a déjà fait l'objet de débats et de nombreuses discussions. En somme, en bâtissant des liens avec l'administration et en travaillant bien en amont de la séance du conseil, on a beaucoup plus de chances de réussir à faire passer son message qu'en venant s'opposer à un projet au moment où il est prêt à être adopté. Cela demande plus de travail, de temps et d'efforts, mais ça fonctionne beaucoup mieux.

La période de questions: un moment clé!

La période de questions publiques est le seul moment où les gens du public peuvent participer directement à une réunion du conseil municipal ou d'arrondissement. La plupart des municipalités utilisent ce format: question de la personne citoyenne, réponse d'un membre du conseil, réplique ou question complémentaire de la personne citoyenne et réponse finale du membre du conseil. N'hésitez pas à vous renseigner en amont sur la structure de votre conseil municipal. Vous pouvez potentiellement visionner des séances enregistrées et disponibles sur

internet, consulter des ordres du jour et ainsi vous assurer d'être bien préparé·e. À noter qu'on impose généralement des limites de temps pour les questions initiales et les questions de suivi.

Le non-respect des règles du conseil municipal peut décrédibiliser et nuire aux chances de réussite des citoyen·nes qui posent une question pendant une séance. Voici quelques conseils sur ce qu'il faut faire et ne pas faire pendant la période de questions:





ON VOUS RECOMMANDE :

- ▼ D'apprendre les règles de la période de questions de votre conseil municipal avant de vous y présenter.
- ▼ De visionner les séances du conseil disponibles en ligne afin de voir et de comprendre le déroulement d'une réunion.
- ▼ De vous familiariser avec les membres du conseil, les politiques et les propositions: cela permet souvent de trouver des réponses à nos questions avant même de les poser.
- ▼ D'écrire et de pratiquer vos questions à l'avance! Vous pouvez aussi vous chronométrer pour être certain·e d'entrer dans les temps. On n'est jamais trop préparé·e.
- ▼ De ne pas hésiter à rédiger votre intervention et à la lire pendant la séance du conseil: c'est une pratique courante dans ces instances et personne ne vous jugera pour cela.
- ▼ De vous assurer d'appuyer tous vos propos sur des faits et de les documenter.
- ▼ De convaincre vos ami·es et collègues de vous accompagner à la séance: cela peut vous donner confiance et montrer aux membres du conseil que plusieurs personnes s'intéressent à l'enjeu que vous défendez.
- ▼ De soutenir les élu·es qui font un bon travail d'allié·e, en soulignant les bons coups du conseil et de la municipalité en général. Cela contribue à asseoir sa crédibilité et à développer un lien de confiance.
- ▼ De prévenir à l'avance vos élu·es que vous allez poser une question sur un certain sujet. Vous avez beaucoup plus de chances de recevoir une réponse satisfaisante lors de la séance du conseil si vous donnez à vos interlocuteur·ices l'occasion de se préparer à l'avance. Cependant, cette stratégie fonctionne mieux si vous avez déjà une relation avec vos élu·es.



ON VOUS DÉCONSEILLE :

- ▼ D'interrompre vos interlocuteur·ices ou d'avoir un ton confrontant.
- ▼ De passer trop de temps sur votre introduction ou sur des commentaires. Chaque seconde compte et il faut vous assurer de garder du temps pour l'élément central de votre prise de parole: votre question.
- ▼ D'essayer de discuter de plusieurs enjeux en même temps. Partez du principe qu'il faut aborder un seul sujet dans une question.
- ▼ De déborder ou de prendre trop de temps: d'autres citoyen·nes ont des questions à poser et il faut respecter le temps qui vous est alloué.
- ▼ D'improviser. Ce n'est jamais une bonne idée! Si vous arrivez préparé·e, non seulement vous serez sûr·e de respecter le temps alloué, mais vous aurez également plus de crédibilité aux yeux des élu·es.





Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni



FAIRE PASSER SON MESSAGE : CONSEILS PRATIQUES

Suivez ces conseils pratiques pour atteindre vos objectifs dans vos démarches avec votre municipalité et pour encourager vos membres

et partenaires à faire de même! C'est l'heure de passer à l'action!

Étape 1 : L'importance de la préparation

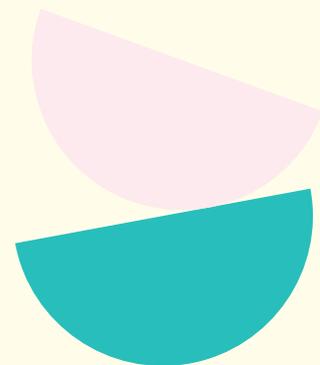
Avant de prendre contact avec vos responsables locaux, il est primordial de bien planifier vos actions et d'établir clairement vos objectifs. C'est un grave faux-pas de se présenter sans être bien préparé·e et d'ainsi faire perdre du temps et de l'énergie à ceux qu'on essaie de convaincre. Identifiez précisément ce que vous voulez accomplir lors de votre première rencontre, ainsi que vos objectifs à moyen et long terme.

Vous pouvez par exemple préparer un ordre du jour détaillé qui regroupe tous les sujets que vous

souhaitez aborder pendant votre rencontre. Nous vous recommandons aussi de rechercher tout ce qui peut vous donner un aperçu de la position politique de votre cible à l'égard de votre enjeu. En sachant où se situe votre interlocuteur·ice, vous pourrez adapter votre discours et votre argumentaire. Il est inutile de se démener à convaincre quelqu'un qui est déjà sympathique à votre cause. À l'inverse, si vous savez que vous rencontrerez des résistances, vous pourrez vous préparer en conséquence en construisant un argumentaire persuasif.

Étape 2 : Utilisez la méthode Qui-Pourquoi-Où-Quand-Quoi pour vous préparer à parler de votre enjeu

QUI: Qui êtes-vous, et qui représentez-vous? Selon l'endroit où vous vivez, le monde politique municipal et de quartier peut avoir un écosystème florissant de citoyen·nes, d'organisations à but non lucratif, d'entreprises, d'industries et d'autres groupes de pression et d'intérêt. Quelle population défendez-vous, et qui sont vos ami·es et alliés·es potentiel·les? D'ailleurs, qui sont vos adversaires potentiel·les?



MILITANTISME 101

Qui ciblez-vous? Qui a l'autorité ou l'influence nécessaire pour vous aider à atteindre votre objectif? S'agit-il de votre conseiller ou conseillère municipal-e? Votre maire ou mairesse? Un-e fonctionnaire qui est responsable de certaines politiques ou activités? Un-e directeur-ice de service? (N'oubliez pas que, dans des très petites municipalités, un individu peut porter plusieurs chapeaux.)

Ne soyez pas déçu-e si vous tentez d'obtenir une rencontre avec votre élu-e et que c'est un membre du personnel politique (attaché-e ou chef-fe de cabinet) qui vous reçoit. Ces personnes sont souvent plus disponibles et sauront comment bien rapporter vos priorités là où les décisions se prennent.

Pour revoir la répartition des responsabilités municipales, consultez la Fiche 2.

Tâchez de déterminer la nature de vos objectifs : il y a ceux qui relèvent d'une **vision politique** et ceux qui sont plus ancrés dans le **concret** et l'administration. Pour les objectifs concrets (faire adopter des formulaires administratifs inclusifs, par exemple), visez les fonctionnaires municipaux-ales qui ont le pouvoir décisionnel de faire avancer votre projet. Pour les objectifs idéologiques et à long terme qui font appel à la vision politique, visez les personnes élues. Elles n'ont pas nécessairement de pouvoir direct et concret, mais elles peuvent utiliser leur position pour faire pression sur ceux qui feront le travail. Les élu-es peuvent également vous ouvrir des portes et vous mettre en relation avec des fonctionnaires qui ont de l'agentivité, pour que vous puissiez faire pression sur elleux vous-même.

À QUI S'ADRESSER ?

Imaginez que vous souhaitez faire un plaidoyer auprès de votre municipalité pour que celle-ci fasse une levée de drapeau symbolique, en commémoration de la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai.

En explorant leur site Web, vous voyez que ce genre d'actions relève du service des Loisirs et de la culture. Ne sachant pas exactement à qui parler, vous contactez le département des « Services communautaires » ou votre élu.e local.e pour demander plus d'informations. Vous aurez ainsi beaucoup plus de chances de trouver une personne qui pourra vous aider concrètement à atteindre vos objectifs.

POURQUOI : Pourquoi faites-vous ce travail? Un nombre croissant de recherches en psychologie politique suggère que les messages sont plus efficaces lorsqu'ils font appel aux **valeurs** de votre public, plutôt qu'à la **logique**. Plus important encore, vous devez préalablement prendre le temps de répondre vous-même à cette question pour donner du sens à ce que vous faites et développer un argumentaire senti, plus susceptible de convaincre vos interlocuteur-ices!

OÙ : Où organisez-vous votre action? Dans un quartier, un ou plusieurs arrondissements, la ville entière? Pour cette question, rappelez-vous les différentes structures municipales évoquées dans la fiche 1 : la taille et l'organisation administrative de votre municipalité vous aideront à trouver les bonnes personnes à démarcher. En cas de doute, le plus rapide est de contacter votre élu.e municipal.e et de lui demander. Lorsque vous organisez des initiatives dans de grandes villes ou des villes comportant plusieurs arrondissements, n'oubliez pas que ces différents arrondissements peuvent avoir des règles et des règlements différents.

Ce n'est pas parce qu'ils font tous partie de la même ville qu'une approche unique est la bonne partout. Faites vos devoirs et adaptez votre proposition à chacun de vos publics.

QUAND: Quand est-ce que tout se passe? Connaître les dates des réunions du conseil municipal et des autres réunions publiques est un bon début, mais le plus important est de comprendre les délais généraux (et réalistes) d'élaboration des politiques et des projets. Il faut savoir que même des modifications réglementaires relativement mineures peuvent faire l'objet de plusieurs approbations du conseil, de consultations publiques ou de mises au point administratives qui prennent plusieurs mois. Cela peut être frustrant, mais ce sont les délais normaux. Faire un suivi régulier et insister pour obtenir des engagements concrets en matière d'échéancier – y compris publiquement lors des réunions du conseil – peut aider à maintenir l'élan.

QUOI: Quel est votre objectif? Quel est votre projet et comment comptez-vous le communiquer à vos interlocuteur·ices? Nous vous suggérons deux outils pour présenter efficacement vos idées: la note de synthèse et le pitch d'ascenseur. En les utilisant, vous augmentez significativement vos chances d'être entendu·e.

▼ La note de synthèse

Imaginez la quantité de documents écrits que les titulaires municipaux reçoivent: iels sont inondés d'informations. Que ce soit les courriels du public et des fonctionnaires, la documentation sur les politiques, les nouvelles et les dossiers du conseil: tout s'accumule rapidement. Rendez-leur service en rédigeant une note d'une ou deux pages qui résume votre proposition et qui peut être lue en quelques minutes. Votre objectif est d'ancrer votre proposition dans leur cerveau aussi rapidement, simplement et efficacement que possible.

▼ Le pitch d'ascenseur

Le pitch d'ascenseur est l'équivalent oral de la note de synthèse. Il peut être utile pour parler aux titulaires de fonctions, mais aussi aux médias, aux concitoyen·nes et à d'autres organisations – qui sont toutes de précieux alliés potentiels. Un pitch c'est bien, mais l'élaboration de plusieurs versions est un exercice utile: il vous oblige à commencer par simplifier et synthétiser votre proposition, pour ensuite l'adapter aux différents publics que vous tenterez de sensibiliser ou de convaincre.

STRUCTURE IDÉALE D'UNE NOTE DE SYNTHÈSE OU D'UN PITCH

- ▼ Introduction: présentez QUI vous êtes, QUI vous représentez et indiquez OÙ et QUAND vous essayez d'apporter des changements (soyez bref·ve – n'oubliez pas qu'il ne s'agit que d'une introduction).
- ▼ Développement: expliquez POURQUOI vous faites cela, en faisant appel aux valeurs communes, ou aux valeurs de votre

interlocuteur·ice.

- ▼ Appel à l'action: faites voir QUELLE est la situation actuelle (utilisez des faits, des chiffres, des exemples concrets des témoignages), montrez que ce que vous proposez répondra à des besoins importants et formulez clairement ce à quoi vous vous attendez de votre interlocuteur·ice.



Autres directives importantes pour une note ou un pitch solide :

- ▼ Filtrez le langage que vous employez afin qu'il soit exempt de jargon.
- ▼ Ne vous perdez pas dans trop de détails anecdotiques ou dans des données scientifiques trop complexes ou obscures : vous risquez d'ennuyer vos lecteur-ices ou de détourner leur attention de votre message principal.
- ▼ Ayez toujours une courte bibliographie sous la main, prête à envoyer au besoin.
- ▼ Limitez vos priorités : écoutez l'adage selon lequel un trop grand nombre de priorités signifie qu'au fond, rien ne presse réellement.
- ▼ Posez-vous des questions ! Quels sont vos trois principaux objectifs ? Quel est votre objectif principal, si vous deviez en choisir un seul ? Quel est votre message clé, rédigé en une seule phrase ? Ces exercices peuvent vous aider à vous recentrer.

PRÊT·E À PASSER À L'ACTION !

Vous trouverez en Annexe 1 une série de conseils pratiques pour établir la communication avec votre municipalité. Vous trouverez aussi des ressources complémentaires aux conseils donnés dans cette fiche dans l'Annexe 2 de la trousse.



Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni

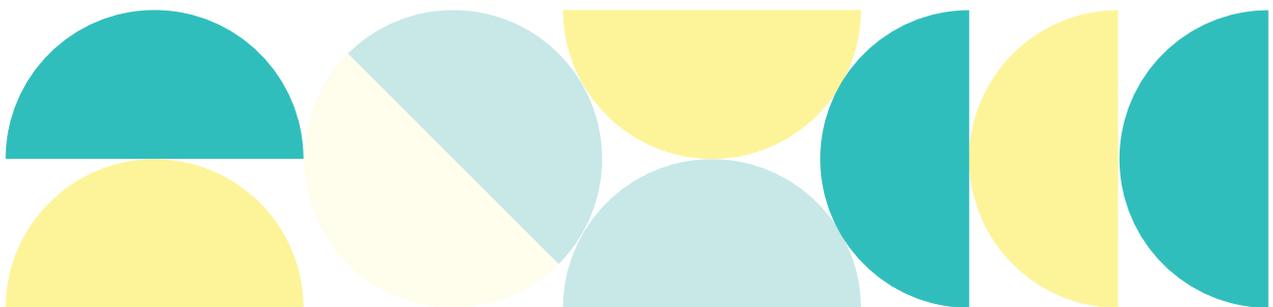
APPROPRIATION DU GUIDE PRATIQUE ET PISTES POUR LE PRÉSENTER À VOTRE MUNICIPALITÉ

Pourquoi ce guide?

Contrairement à ce qu'on entend parfois dans le discours populaire, tout n'est pas gagné pour les communautés LGBTQIA2+ au Québec. Il y a eu beaucoup de progrès au plan légal et dans la culture populaire, mais beaucoup de préjugés, voire de haine, subsistent. Avant toute chose, il convient de faire comprendre à votre municipalité l'importance de mener un travail sur l'inclusion des personnes LGBTQIA2+ : il en va du bien-être et de la survie de leur population qui fait partie de la communauté. N'hésitez pas à donner des statistiques et à présenter des chiffres à votre municipalité.

À titre d'exemple (évidemment, c'est encore mieux d'utiliser des données et des exemples de chez vous pour montrer à votre municipalité que les enjeux sont bien présents dans votre région) :

- ▼ Au Canada, les crimes motivés par la haine envers une orientation sexuelle avaient augmenté de 41 % en 2019, par rapport à 2018¹.
- ▼ Au Québec, en 2021, 65 % des personnes LGBTQIA2+ ont dit avoir déjà été victimes de harcèlement homophobe ou transphobe en milieu de travail et 15 % des employé-es LGBTQIA2+ ont admis avoir déjà quitté un emploi parce que le milieu de travail n'était pas assez inclusif².



La communauté LGBTQIA2+ s'élargit

Les chiffres le montrent, de plus en plus de gens s'identifient comme LGBTQIA2+. Cela s'explique par les progrès sociaux qu'on a observés dans les dernières années, qui créent un contexte plus propice à des dévoilements et à une vie épanouie pour les membres de notre communauté. On peut aussi nommer le fait que de nombreuses identités et/ou orientations ont vu apparaître des mots pour exis-

ter dans les dernières années. L'acronyme de la diversité sexuelle et de genre s'allonge, c'est vrai, et cela permet à une plus grande proportion de gens de s'y retrouver, de se comprendre et de développer un sentiment d'appartenance à une communauté. Une recherche menée au Canada en 2017 indique que 13% de la population s'identifie comme LGBTQIA2+³.

MILITANTISME 101

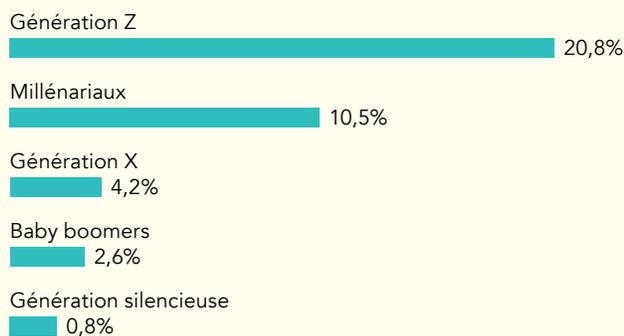
Cherchez le nombre d'habitants de votre municipalité et calculez la proportion approximative de personnes LGBTQIA2+ qu'il pourrait y avoir chez vous. Par exemple, la population de Rimouski est estimée à 50 000: cela veut dire qu'il y a plus ou moins 5000 citoyen·nes LGBTQIA2+ qui habitent la ville. De quoi étonner vos interlocuteur·ices et renforcer votre argumentaire!



Mettre l'accent sur les jeunes

Les municipalités veulent garder leurs jeunes. Le phénomène d'exode rural est inquiétant pour les petites municipalités: elles perdent toute leur relève au profit des grands centres urbains. La recherche montre que ce phénomène touche tout particulièrement les jeunes LGBTQIA2+⁴: iels quittent les petites municipalités pour retrouver une communauté en ville, pour se donner plus de chances de rencontrer un·e partenaire, pour éviter d'être perç·e comme «LE» ou «LA» queer du village. Des sondages récents menés aux États-Unis montrent bien la différence entre les générations en ce qui concerne l'identification à la communauté LGBTQIA2+⁵:

AUTO-IDENTIFICATION COMME LGBTQIA2+ EN FONCTION DE LA GÉNÉRATION



Source: Enquête Gallup, États-Unis, 2022.

On le voit, c'est 1 jeune sur 5 qui s'identifiait comme LGBTQIA2+ en 2022. Une fois qu'on a ces données sous les yeux, l'argument à présenter à sa municipalité se construit de lui-même: on veut garder nos jeunes; or il se trouve que plus de 20% d'entre eux sont largement susceptibles de partir vers une grande ville, seulement parce qu'ils s'identifient comme LGBTQIA2+; il convient donc de tout mettre en œuvre pour garder cette relève chez nous et de tenter de mieux inclure les personnes LGBTQIA2+ dans sa municipalité.

Les avantages de mener ce travail

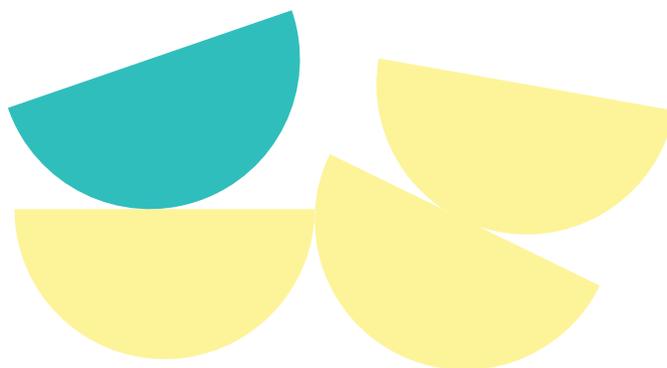
Pour convaincre une municipalité de se lancer dans un processus d'inclusion des personnes LGBTQIA2+, il peut être utile de lui montrer les avantages qu'elle en tirera.

Amélioration de la vie économique	Amélioration de la vie locale	Amélioration de l'efficacité	Amélioration des réponses aux incidents de discrimination
Meilleure attraction et rétention des jeunes , des résident·es et des employé·es	Engagement social accru	Prestation améliorée des services	Meilleure préparation
Productivité et bien-être accrus des employé·es	Société plus cohésive et harmonieuse	Baisse du nombre de plaintes	Intervention plus efficace

Ce tableau est tiré du guide L'inclusion des personnes LGBTQ2+ - Guide pratique pour des municipalités inclusives au Canada et ailleurs dans le monde.

Un exemple à donner aux municipalités en lien avec la prestation améliorée des services et la baisse du nombre de plaintes :

La mention X a fait son apparition en 2022 au Québec. Vous pouvez rappeler à votre municipalité qu'elle a l'**obligation légale** de reconnaître ce nouveau marqueur de genre. Si ça ne leur est pas déjà arrivé, il faut s'attendre à ce que, tôt ou tard, une personne avec une mention X utilise leurs services municipaux. Il vaut mieux être préparé·e en amont à bien recevoir ces personnes—avec des formulaires et des pratiques langagières inclusives—que de se retrouver coincé·e, sans savoir quoi faire, quoi dire, et potentiellement, se retrouver avec une plainte sur le dos.



Un guide clé en main

En feuilletant le Guide pratique du Conseil québécois LGBT, les municipalités devraient trouver tout ce qu'elles cherchent :

- ▼ Un lexique détaillé qui donne les connaissances de base sur le vocabulaire lié aux enjeux LGBTQIA2+;
- ▼ Une ligne du temps qui montre l'évolution des droits LGBTQIA2+ dans les dernières décennies;
- ▼ Une introduction qui explique l'importance de mener ce travail;
- ▼ Des outils concrets pour lutter contre les obstacles qui pourraient nuire au démarrage d'un processus d'inclusion des personnes LGBTQI2+ (la peur des coûts occasionnés, le manque de temps, etc.);
- ▼ Des recommandations pratiques, simples et directes, classées par domaine (chaque département de la municipalité peut donc se concentrer sur son secteur);
- ▼ Des affiches à installer dans les bureaux municipaux qui reprennent des éléments importants du guide.

Veillez noter que le Conseil québécois LGBT a également développé des ressources et des outils pratiques pour des politiques de ressources humaines inclusives des personnes LGBTQIA2+.

Sources de cette fiche

- 1 <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00002-fra.htm>
- 2 Léger, Émergence, 2021
- 3 CROP/Jasmin Roy, 2017
- 4 Des savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes LGBTQ (SAVIE-LGBTQ). 2021. Fiche-synthèse – Volet recherche. Partenariat de recherche SAVIE-LGBTQ, numéro 13, novembre 2021. https://savie-lgbtq.uqam.ca/wp-content/uploads/2021/11/FINAL_Fiche_Synthese_FR_WEB.pdf
- 5 <https://www.usatoday.com/story/news/nation/2023/02/22/gallup-poll-lgbtq-identification/11309075002/>



Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni



INFLUENCER L'ÉLABORATION DE POLITIQUES : METTRE LA MAIN À LA PÂTE !

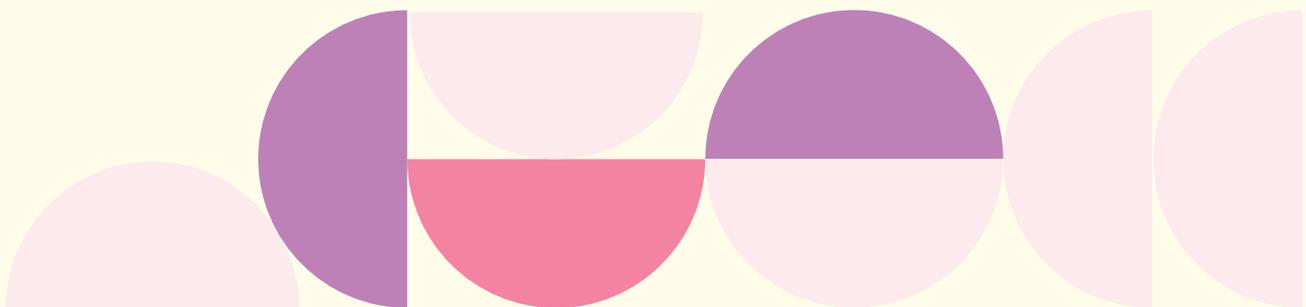
Dans les municipalités, les personnes élues et les fonctionnaires ont énormément de pain sur la planche et sont constamment sollicité-es pour divers mandats. Quand on leur présente un nouveau projet qui vise à revoir ou à améliorer des politiques, et à en implanter de nouvelles, il faut

bien se préparer et simplifier au maximum les demandes qu'on leur soumettra. Voici une liste d'outils qui permettent d'atteindre vos objectifs tout en leur simplifiant la vie.

Encourager une compétition saine

Connaissez-vous le FOMO? Le *Fear of Missing Out*, c'est la crainte de rater quelque chose, de manquer le bateau en quelque sorte. Si le projet que vous soumettez à votre municipalité a eu du succès dans d'autres villes, c'est une bonne idée de donner à vos fonctionnaires des exemples concrets et de leur montrer que ce que vous leur proposez peut avoir des retom-

bées positives chez vous aussi. Les politicien-es n'aiment pas être « en retard ». Il est beaucoup plus souhaitable d'être un leader que d'être un suiveur et les élu-es le savent. Le FOMO a ses limites : pour ne pas submerger vos collaborateur-ices, misez sur un objectif à la fois, présentez les meilleures pratiques et tenez-vous en à un nombre circonscrit de priorités.



Trouver des alliés à l'interne

Il est tout à fait possible que quelqu'un, quelque part et à un certain moment de l'histoire politique de votre municipalité, ait déjà présenté une idée similaire à celle que vous proposez ou, du moins, qu'il la soutienne. Vous pouvez fouiller dans les déclarations publiques, les programmes électoraux et les travaux antérieurs du conseil municipal pour voir s'il y a quelque

chose d'utile à quoi vous rattacher. Si un·e politicien·ne a déjà tenu des propos qui vont dans le même sens que le projet que vous avez en tête, nous vous recommandons d'entrer en contact avec ellui pour obtenir son appui, même s'il n'est pas votre représentant·e local·e. D'ailleurs, les ancien·ne·s élu·es peuvent être un appui précieux dans certaines circonstances.

Les motions du conseil municipal

Parfois, le changement commence par une déclaration d'intention des politicien·nes. Iels utilisent souvent la motion du conseil – qu'on appelle également une résolution. Soyons clairs : les motions du conseil municipal n'ont qu'une portée politique. Elles visent à exercer une pression sur l'administration municipale pour que celle-ci mobilise les groupes visés et que le travail se mette en branle de l'intérieur, mais les motions n'ont généralement pas de poids juridique – elles n'obligent concrètement à rien.

Cela dit, exercer une pression politique en faveur

du changement est l'essence même du militantisme, et ce qui commence par une motion peut, avec un travail régulier et une collaboration continue, se transformer en réussite. Les motions politiques sont particulièrement populaires auprès des élu·es d'arrière-ban, des indépendant·es et des membres de l'opposition, car elles montrent leur réceptivité et leur ouverture aux besoins de la population locale. N'hésitez donc pas à approcher différentes catégories d'élu·es si vous voulez faire passer une motion au conseil municipal en utilisant les stratégies présentées dans la fiche 4.

ET APRÈS...

Une fois la motion adoptée, n'hésitez pas à faire des suivis et essayez d'obtenir des engagements concrets de vos alliés·es : demandez un échéancier, un plan de travail détaillé et retournez au conseil municipal pour faire un suivi dans une autre séance du conseil. Petite astuce : à la fin d'une rencontre avec un·e élu·e ou un·e fonctionnaire, prenez un moment pour discuter des prochaines étapes et planifiez votre prochain rendez-vous. Cela vous aidera à régulariser vos contacts et à avoir une bonne accroche pour faire des suivis par courriel ou par téléphone.

Partir de modèles qui ont fait leurs preuves

Tout le monde a déjà souffert du syndrome de la page blanche. Mais pourquoi partir de zéro quand on peut s'inspirer de quelque chose qui a déjà été fait? Vous pouvez fournir à vos collaborateur·ices des modèles de motions ou de règlements municipaux qui ont déjà été utilisés par une autre municipalité ou que vous aurez élaborés vous-même. Le personnel et les élu·es municipaux·ales sont débordé·es : plus vous leur simplifiez la tâche, plus vos chances de faire passer votre message sont grandes.

Pour des conseils sur la rédaction d'une motion scannez le code QR #5 dans l'annexe 2.

Conseil et accompagnement

En construisant une relation de collaboration sur le long-terme avec votre municipalité, vous pouvez envisager de lui offrir votre temps et votre expertise pour l'aider à mettre en place les recommandations que vous lui proposerez. Ce partenariat profitera à votre ville, mais aussi à votre organisme si vous obtenez en échange une meilleure visibilité, un soutien personnalisé de l'administration municipale pour réaliser vos projets, un soutien financier dans certains cas et, de façon générale, une bonne relation avec les décideur·euses politiques de chez vous. Il

est important d'approcher les élu·es, mais il faut aussi bâtir des relations durables avec les personnes qui restent en poste plus longtemps : les fonctionnaires. Ce sont elleux qui pourront véritablement vous soutenir et vous aider à mener vos projets à terme, considérant que le bassin d'élu·es peut changer tous les quatre ans. Il peut être difficile de tisser des liens avec certain·es fonctionnaires : un·e agent·e de développement sera plus facile à rencontrer qu'une direction, par exemple.

L'importance de s'engager par écrit

L'une des premières recommandations du *Guide pratique pour des municipalités québécoises inclusives des personnes LGBTQIA2+* vise à encourager les municipalités à inclure les enjeux LGBTQIA2+ dans leur planification stratégique et les différents plans d'actions qui en découlent. Il s'agit d'une manière concrète pour une municipalité de s'engager à considérer les populations LGBTQIA2+ de chez elle dans ses travaux. Sui-

vez l'actualité municipale et, dans vos rencontres avec vos partenaires municipaux, n'hésitez pas à signifier l'importance de donner de la visibilité à nos enjeux quand vous savez qu'un nouveau plan d'action est en préparation. La Ville de Terrebonne a joué le jeu et a inclus les populations LGBTQIA2+ dans sa Politique de développement social en 2023. Vous pouvez l'utiliser en exemple auprès de votre municipalité.

L'IMPORTANCE DE SOULIGNER LES BONS COUPS

Pour bâtir des partenariats durables et fructueux, il ne faut pas manquer de reconnaître les bons coups de votre municipalité. Quand votre municipalité prend position ou pose des actions qui correspondent à vos objectifs, vous pouvez envoyer une lettre de félicitations à l'hôtel de ville et faire une publication sur vos réseaux sociaux pour souligner l'événement.

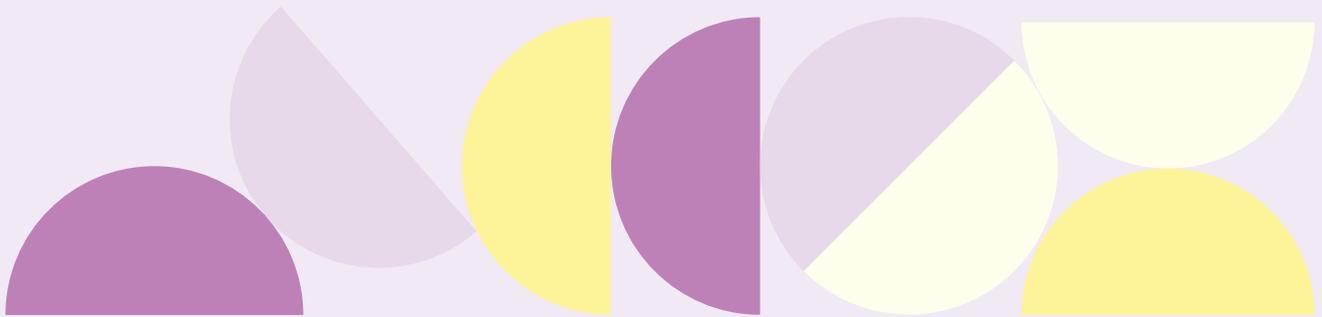




Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni



QUELQUES ASTUCES POUR ENTRER EN CONTACT AVEC SA MUNICIPALITÉ



**Téléphoner ? Envoyer un courriel ?
Se présenter à l'hôtel de ville ?
Quelques conseils pour une prise de contact réussie !**

UNE AIGUILLE DANS UNE BOTTE DE FOIN

Contacteur sa municipalité par courriel, c'est la base: vous pourrez bien expliquer votre projet, donner des précisions, présenter le travail de votre organisme et, surtout, laisser des traces écrites. Seulement, le taux de réponse peut s'avérer plutôt bas... Comme dans tous les milieux de travail, les municipalités ont un roulement d'employé·es assez élevé et elles sont constamment bombardées de courriels d'organismes qui leur présentent différentes demandes. Il leur est donc presque impossible de donner suite à tous les messages reçus et, malheureusement, les informations finissent souvent par tomber entre deux chaises et se perdre.

UNE APPROCHE PERSONNALISÉE

Essayez d'envoyer le courriel à une personne en particulier plutôt qu'à la boîte de messagerie générale de la municipalité. Identifiez votre destinataire, trouvez ses coordonnées et personnalisez votre message avec des formules comme «À l'attention de M. Tremblay». Votre interlocuteur·ice se sentira ainsi beaucoup plus responsable et interpellé·e. Si vous avez un événement, une activité, un projet, qui se passe à une certaine date, n'hésitez pas à le mentionner et à y inviter votre interlocuteur·ice.

FAIRE DES SUIVIS

Le suivi par téléphone est une excellente manière de confirmer que le courriel est arrivé à bon port, de montrer le sérieux de notre demande et notre professionnalisme. Utilisez vos atouts, montrez de l'intérêt, utilisez une légère touche d'humour dans vos communications: cela pourrait vous aider à vous démarquer et à créer un lien durable et fructueux avec votre interlocuteur·ice. Il est important de consigner les noms, fonctions et coordonnées des personnes que vous contactez dans un fichier

que vous mettrez fréquemment à jour. Il y a beaucoup de roulement d'employé·es dans les municipalités: continuez à effectuer des suivis tant que vous jugez que ce sera nécessaire. Aussi, faire un suivi par courriel après une rencontre est toujours une bonne pratique à adopter. Le courriel peut être court: remercier la personne pour la rencontre, résumer en deux phrases les conclusions de la discussion et rappeler les prochaines étapes prévues.

UN EXEMPLE DE STRUCTURE DE COURRIEL

- 1 Objet***: Choisissez un titre accrocheur qui parle de votre projet ou de vos intentions
- 2 Introduction****: Présentez votre organisme et le projet dont vous voulez discuter avec votre municipalité
- 3 Présentation des objectifs**: Décrivez vos objectifs et mettez de l'avant les raisons pour lesquelles votre municipalité aurait avantage à vous rencontrer pour discuter
- 4 Demande de rencontre**: Demandez une rencontre pour explorer les possibilités de collaboration, parler plus en détails de votre projet
- 5 Conclusion accrocheuse**: Faites sentir à votre municipalité qu'elle a toutes les raisons de s'intéresser à ce que vous proposez et qu'elle gagnerait à collaborer avec vous

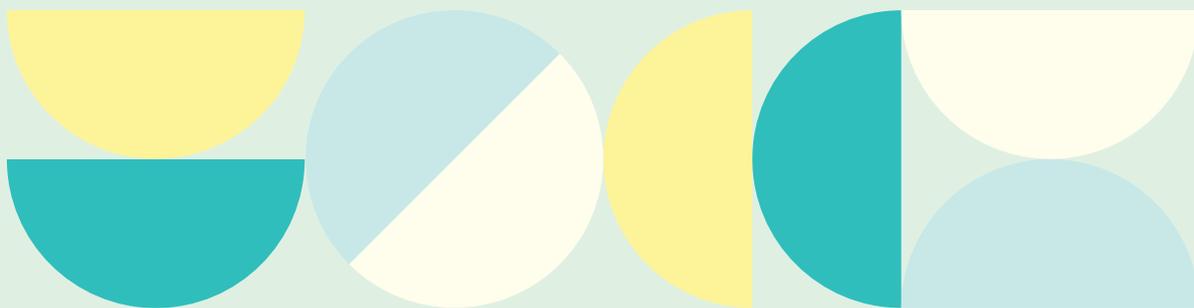
*Trouvez un objet percutant, qui a du mordant! Saviez-vous que les objets de courriels qui sont formulés en question suscitent généralement un plus haut taux de réponse? Quelque chose comme: *Comment comptez-vous souligner la journée du 17 mai?*

**Pour les parties 2 et 3, n'hésitez pas à reprendre la structure de la note de synthèse présentée dans la Fiche 4.



Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES



1 COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO (CCUNESCO)

*L'inclusion des personnes LGBTQ2+, Guide
pratique pour des municipalités inclusives au
Canada et ailleurs dans le monde, 2019.*



4 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

L'organisation municipale au Québec, 2020.



2 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (RQ-ACA)

*Les municipalités et l'ACA: petit guide destiné
aux organismes d'ACA, 2018.*



5 L'INSTITUT PROFESSIONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

*Guide de poche—Comment rédiger
une motion*



3 MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC (MEPACQ)

*Petit guide pour mieux comprendre
l'impact de la politique municipale dans
nos vies, 2021.*



Pour en savoir plus, visitez
www.conseil-lgbt.ca/muni

